

## **Séance ordinaire du conseil municipal du 7 juin 2021**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 7 juin 2021 à 18 h 00, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Sont également présents : messieurs Marc-Olivier Breault, directeur général et Marc-André Desjardins, assistant-greffier.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

**2021-06-01**

#### **Adoption des procès-verbaux des séances des 3 et 17 mai 2021**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 3 et 17 mai 2021. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 mai 2021**

L'assistant-greffier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 18 mai 2021.

**2021-06-02**

#### **Demande de permis PIIA enseigne - 776, Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Yves Lamarche* ;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer l'enseigne dans la structure sur poteau, au 776, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne au 776, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-03**

**Demande de dérogation mineure - 32, chemin Richer**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par *monsieur Joël Breault* ;

ATTENDU que la demande a pour but de régulariser la position de la résidence située au 32, chemin Richer, dont le bâtiment principal est implanté à 7,34 mètres de la ligne avant de terrain au lieu de 7,9 mètres, ce qui déroge à l'article 3.4.1 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que suite à la parution de l'avis public relatif aux dérogations mineures, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 32, chemin Richer, présentée par *monsieur Breault*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-04**

**Modification de la résolution 2021-04-02 et abrogation de la résolution 2017-05-05 - Autorisation d'usage conditionnel et PIIA - 1968-1970, rue Notre-Dame**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, par le biais de sa résolution numéro 2017-05-06, accepté une demande d'autorisation d'usage conditionnel relative au 1968-1970, rue Notre-Dame, aux fins d'autoriser les activités de production, d'embouteillage et de vente au détail de bière, ainsi que l'utilisation du bâtiment pour fins d'espace à bureaux sous certaines conditions ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, par le biais de sa résolution numéro 2021-04-02, accepté un ajout au susdit usage conditionnel en autorisant, en complément des activités de production et de vente au détail de bière, un service de restauration avec permis de boisson sous certaines conditions ;

ATTENDU que le conseil a été saisi d'une demande présentée par *monsieur Frédéric Cormier* pour la *Microbrasserie D'Autray*, à l'effet de retirer, à la résolution numéro 2021-04-02, la condition « les boissons alcoolisées offertes doivent se limiter à celles produites sur place » ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, par le biais de sa résolution numéro 2017-05-05, accepté une demande de permis PIIA en approuvant un plan d'aménagement pour l'aire de stationnement de la propriété située au 1968-1970, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, par le biais de sa résolution numéro 2021-04-02, accepté une nouvelle demande de permis PIIA et un nouveau plan d'aménagement paysager en cour avant pour la propriété située au 1968-1970, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande, est en accord avec la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

#### Modification d'un usage conditionnel

Que le conseil municipal accepte la demande de modification d'un usage conditionnel relative au 1968-1970, rue Notre-Dame présentée par *monsieur Frédéric Cormier* et modifie la résolution numéro 2021-04-02 comme suit :

l'énoncé « les boissons alcoolisées offertes doivent se limiter à celles produites sur place » est remplacé par « les boissons alcoolisées offertes sur le site doivent provenir principalement de la *Microbrasserie D'Autray* » ;

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 2021-04-02 ;

#### Permis PIIA

Que la résolution 2021-04-02 abroge et remplace la résolution numéro 2017-05-05 relative à l'approbation des nouveaux plans d'aménagements extérieurs et des équipements proposés en cour avant de la propriété située au 1968-1970, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-05**

#### **Demande de permis PIIA enseigne - 1851, Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Sébastien Beauchamp* ;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer l'enseigne dans la structure sur poteau ainsi que l'enseigne sur l'auvent, au 1851, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 1851, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-06**

**Demande d'autorisation d'usage conditionnel et de PIIA - projet intégré terrasse Turnbull - phase 1**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel et de permis PIIA présentée par *Développement Zone Verte inc.* pour *Novax immobilier* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur une partie des lots 6 192 855 et 6 192 856 situés sur la terrasse Turnbull, la première phase du projet intégré constituée de deux ensembles de quatre maisons de ville desservies par un accès véhiculaire privé ;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels ;

ATTENDU que les plans de construction et d'aménagements paysagers respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

ATTENDU que, suite à la parution de l'avis public relatif aux usages conditionnels, par lequel les personnes intéressées étaient invitées à se manifester par écrit ; quelques personnes intéressées se sont manifestées ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

**Usage conditionnel**

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative à la première phase du projet intégré sur une partie des lots 6 192 855 et 6 192 856 situés sur la terrasse Turnbull, présentée par *Développement Zone Verte inc.*, aux conditions suivantes :

- que la circulation des poids lourds et des véhicules utilisés dans le cadre des travaux de construction se fasse uniquement par la terrasse Turnbull ;
- que les infrastructures d'aqueduc, d'égout et de protection incendie soient cédées à la Ville de Lavaltrie préalablement à l'occupation des résidences ;
- que soit déposée, préalablement à l'émission des permis de construction, une étude préparée par un ingénieur qui démontre le mode d'évacuation et de rétention des eaux pluviales ;
- que soit déposé, préalablement à l'occupation des bâtiments, une attestation de l'ingénieur à l'effet que lesdits travaux d'évacuation et de rétention des eaux ont été réalisés conformément à ladite étude.

### Permis PIIA

Qu'en vertu du règlement sur les PIIA, le conseil municipal approuve les plans de construction produits par *St-Martin, Massicotte et Maloney inc.* (dossier 2020-023), en date du 21 janvier 2021 ;

Que la totalité du projet, incluant l'ensemble des équipements et éléments illustrés au document de présentation réalisé par *Développement Zone Verte* (dossier 21-010), doit être réalisée dans un délai maximal de 24 mois ;

Que la construction des bâtiments et des aménagements paysagers soient complétés dans un délai maximal de 12 mois.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-07**

### **Demande de permis PIIA enseigne - 230, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Jonathan Ross Langlois* ;

ATTENDU que le projet vise l'installation d'une enseigne en façade du bâtiment, au 230, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable, sous condition, du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseigne relatif au 230, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que la Charte de la langue française soit respectée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-08**

**Demande de permis PIIA - 1860, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur André Castonguay* ;

ATTENDU que le projet vise l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1860, rue Notre-Dame, par le prolongement du rez-de-chaussée, et ce, afin d'intégrer le garage à la résidence, tel qu'illustré aux plans déposés ;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par *Dessin DB*, datés du 21 avril 2021, relatifs à l'agrandissement du bâtiment principal situé au 1860, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-09**

**Demande de permis PIIA enseigne - 1302, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Dayana Carrera* ;

ATTENDU que le projet vise l'installation d'une enseigne sur vitrine en façade du bâtiment situé au 1302, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable, sous condition, du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne relatif au 1302, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que le fond de l'enseigne soit transparent et non de couleur blanche comme apparaissant sur le plan.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-06-10

**Demande d'autorisation d'un usage conditionnel, de dérogation mineure et de permis PIIA - lots 3 065 399 et 3 065 607**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel ainsi que de demandes de dérogation mineure et de permis PIIA présentées par *Les habitations 2S* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur les lots 3 065 399 et 3 065 607, une habitation multifamiliale de 19 logements ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, qui présente les aspects dérogatoires suivants au *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* :

- la marge latérale gauche est de 2,97 mètres au lieu de 3,65 mètres (article 2.2.) ;
- le dégagement de l'allée de circulation avec la ligne de propriété est de 0,5 mètre au lieu d'un mètre (article 7.1.3) ;
- l'allée de circulation véhiculaire intérieure est de 5,82 mètres au lieu de 6 mètres (article 7.2.1.) ;

ATTENDU que l'analyse en PIIA des plans architecturaux et des aménagements paysagers permet de conclure que le projet rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

ATTENDU que suite à la parution des avis publics relatifs aux demandes d'autorisation d'un usage conditionnel et aux demandes de dérogations mineures, par laquelle les personnes intéressées étaient invitées à se manifester par écrit ; aucune personne intéressée ne s'est manifestée ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

**Autorisation d'un usage conditionnel**

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative aux lots 3 065 399 et 3 065 607, présentée par *Les habitations 2S* et illustrée au dossier 20-23, produit par *Carrier Architecte*, en date de février 2021, aux conditions suivantes :

- que soit déposée, préalablement à l'émission des permis de construction, une étude préparée par un ingénieur qui démontre le mode d'évacuation et de rétention des eaux pluviales ;
- que soit déposé, préalablement à l'occupation des bâtiments, une attestation de l'ingénieur à l'effet que lesdits travaux d'évacuation

et de rétention des eaux ont été réalisés conformément à ladite étude.

#### Dérogation mineure

Que le conseil municipal accepte également la demande de dérogation mineure telle que présentée ;

#### Permis PIIA

Qu'en vertu du règlement sur les PIIA, le conseil municipal approuve lesdits plans, conditionnellement à ce que :

- les garde-corps soient en verre ;
- les aménagements paysagers soient bonifiés par l'ajout de plantations, le long de la ligne latérale droite, et que, dans la marge latérale gauche, des arbres soient ajoutés afin d'atténuer la profondeur du bâtiment ;
- les arbres existants, en cour arrière et hors de l'aire de stationnement, soient entièrement conservés ;

Que la totalité du projet, incluant l'ensemble des équipements et éléments illustrés au document de présentation, ainsi que le plan d'aménagement paysager réalisé par *Boréa Architecture de paysage* (dossier B21\_070\_02), en date du 13 mai 2021, doit être réalisée dans un délai maximal de 24 mois.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-11**

#### **Demande de permis PIIA - 1132A, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Cynthia Normandin* ;

ATTENDU que le projet vise à remplacer l'enseigne dans la structure sur poteaux, au 1132A, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable, sous condition, du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne relatif au 1132A, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que les modifications suivantes soient préalablement apportées à la structure d'affichage sur poteaux :

- la partie constituée des poteaux obliques doit être retirée et remplacée par une pièce de bois identique, joignant horizontalement, dans la partie supérieure, les deux poteaux verticaux ;

- la partie de la toiture qui a été altérée par l'installation de cette structure, doit être restaurée uniformément au reste du bâtiment ;
- les panneaux doivent être installés à une hauteur de quatre pieds à partir du sol, de manière à assurer un dégagement pour la visibilité des automobilistes ;
- le format de l'enseigne doit être ajusté afin de permettre l'installation de deux panneaux dans l'espace disponible ;
- le système d'éclairage doit être remplacé et préalablement approuvé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-12**

**Demande de permis PIIA enseignes - 1130, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Cintia Gravel* ;

ATTENDU que le projet a pour but de remplacer une enseigne dans la structure sur poteaux et d'installer une enseigne en façade du bâtiment situé au 1130, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance des nouvelles propositions d'enseignes tant pour l'enseigne sur poteau que pour l'enseigne en façade du bâtiment, déposées le 4 juin 2021 ;

ATTENDU que toutes les nouvelles propositions d'enseignes respectent les objectifs et critères du PIIA concernant les enseignes ;

ATTENDU que le conseil est favorable à ce que la demanderesse choisisse elle-même l'enseigne qu'elle souhaite installée, et ce, parmi les propositions déposées en date du 4 juin 2021 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes au 1130, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que les modifications suivantes soient préalablement apportées à la structure d'affichage sur poteaux :

- la partie constituée des poteaux obliques doit être retirée et remplacée par une pièce de bois identique, joignant horizontalement, dans la partie supérieure, les deux poteaux verticaux ;
- la partie de la toiture qui a été altérée par l'installation de cette structure, doit être restaurée uniformément au reste du bâtiment ;
- les panneaux doivent être installés à une hauteur de quatre pieds à partir du sol de manière à assurer un dégagement pour la visibilité des automobilistes ;

- le format de l'enseigne doit être ajusté afin de permettre l'installation de deux panonceaux dans l'espace disponible ;
- le système d'éclairage doit être remplacé et préalablement approuvé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-13**

**Demande de permis PIIA enseigne - 992, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Catherine Royal* ;

ATTENDU que le projet vise l'installation d'une enseigne sur vitrine en façade du bâtiment situé au 992, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable, sous condition, du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseigne relatif au 992, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que la Charte de la langue française soit respectée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-14**

**Demande de permis PIIA enseigne - 1528, rue Notre-Dame**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Julie Marchand* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne en façade du bâtiment situé au 1528, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne au 1528, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-15**

**Objection du conseil à la coupe d'arbres afin de favoriser la biodiversité**

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à l'étude du dossier présenté par *Les Cultures Georges Forest et fils* à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*, portant sur une demande d'autorisation visant à effectuer, sur une partie du lot 3 066 545 et d'une superficie de deux hectares, une coupe totale dans une érablière ;

ATTENDU que cette demande d'autorisation vise à aménager un bassin d'irrigation des parcelles en culture avoisinantes ;

ATTENDU que le couvert forestier occupe environ 22 % de la superficie du territoire de Lavaltrie ;

ATTENDU que cette coupe entraîne une diminution du couvert forestier sur le territoire de Lavaltrie, qui est déjà en dessous de la limite de 30 % requise afin de protéger la biodiversité ;

ATTENDU qu'il n'y a pas ailleurs sur le territoire de la Ville de Lavaltrie et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible aux fins visées par la demande ;

ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux règlements municipaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie s'oppose à la demande d'autorisation présentée par *Les Cultures Georges Forest et fils* à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*, visant à effectuer, sur une partie du lot 3 066 545 et d'une superficie de deux hectares, une coupe totale dans une érablière.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à la majorité des membres présents.

Madame la conseillère, Lisette Falker ayant voté contre la proposition.

**2021-06-16**

**Objection du conseil à la coupe d'arbres afin de favoriser la biodiversité**

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à l'étude du dossier présenté par *Ferme J.C.C. Lahaise enr.* à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*, portant sur une demande d'autorisation visant à effectuer, sur une partie du lot 4 999 002 et d'une superficie de cinq hectares, une coupe totale dans une érablière ;

ATTENDU que cette demande d'autorisation vise à augmenter les activités agricoles de l'entreprise ;

ATTENDU que le couvert forestier occupe environ 22 % de la superficie du territoire de Lavaltrie ;

ATTENDU que cette coupe entraîne une diminution du couvert forestier sur le territoire de Lavaltrie, qui est déjà en dessous de la limite de 30 % requise afin de protéger la biodiversité ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie est listée à l'annexe III du *Règlement sur les exploitations agricoles* comme étant une municipalité au bassin versant dégradé ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie veut avoir la confirmation que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques accepte la remise en culture du boisé qui sera coupé relativement au *Règlement sur les exploitations agricoles* ;

ATTENDU qu'il n'y a pas ailleurs sur le territoire de la Ville de Lavaltrie et hors de la zone agricole, d'espace approprié disponible aux fins visées par la demande ;

ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux règlements municipaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie s'oppose à la demande d'autorisation présentée par *Ferme J.C.C. Lahaise enr.* à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant à effectuer, sur une partie du lot 4 999 002 et d'une superficie de cinq hectares, une coupe totale dans une érablière.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-17**

**Demande CPTAQ cannebergière - échange de lots pour redressement du rang Saint-Antoine Ouest**

ATTENDU que le conseil municipal a procédé à un échange de lots permettant le redressement du rang Saint-Antoine Ouest, tel que détaillé dans le supplément au projet du plan cadastral (dossier 2910-1, minute 202) préparé par *monsieur Jonathan Bouchard, arpenteur-géomètre*, en date du 6 septembre 2018 ;

ATTENDU que *Mont Atoca inc.*, sous l'autorisation de la Ville de Lavaltrie, a procédé au redressement du rang Saint-Antoine Ouest ;

ATTENDU qu'un acte d'échange de superficies équivalentes est nécessaire pour corriger cette situation au plan cadastral ;

ATTENDU que la demande d'aliénation à la *Commission de la protection du territoire agricole du Québec* n'engendrera pas d'incidence négative sur les activités agricoles dans le secteur ;

ATTENDU que les lots échangés sont de superficies équivalentes ;

ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux règlements municipaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie appuie la demande d'échange de lots présentée par *Mont Atoca inc.* à la *Commission de la protection du territoire agricole du Québec.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-18**

**Adoption du second projet de règlement RRU2-52-2021**

Après avoir pris connaissance du rapport déposé par l'assistant-greffier concernant la consultation écrite sur le projet de règlement numéro RRU2-52-2021 ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro RRU2-52-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins de modifier les dispositions de droits acquis liées aux usages de la classe Véhicule motorisé, d'autoriser la restauration rapide dans les zones V-182, V-183, U-186, U-187 et U-188 et de modifier les normes applicables aux remises, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-19**

**Avis de motion - modification au règlement gestion des règlements d'urbanisme RRU5-2012**

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 afin de soustraire certaines exigences en vue de la réalisation d'un ouvrage de prélèvement d'eau qui n'est pas destiné à la consommation humaine.

**2021-06-20**

**Adoption d'un projet de règlement numéro RRU5-5-2021**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro RRU5-5-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-21**

**Autorisation - travaux d'aménagement d'un sentier polyvalent sur la rue Douaire-de-Bondy**

ATTENDU que le conseil municipal entend procéder à des travaux d'aménagement d'un sentier polyvalent sur la rue Douaire-de-Bondy ;

ATTENDU que ces travaux d'aménagement peuvent être financés par le règlement d'emprunt numéro 284-2021 en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise la réalisation de travaux d'aménagement d'un sentier polyvalent sur la rue Douaire-de-Bondy au coût maximal de 70 000 \$ ;

Que le coût maximal de 70 000 \$ pour réaliser ces travaux soit assumé par le règlement d'emprunt numéro 284-2021 décrétant des dépenses en immobilisations, telles que l'aménagement d'un sentier polyvalent sur la rue Douaire-de-Bondy.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-22**

**·Demande au MTQ - Signalisation et visibilité aux traverses piétonnières - routes 138 et 131**

ATTENDU la présence de traverses piétonnières sur les routes 131 et 138 situées sur le territoire de la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU que les routes 131 et 138 situées sur le territoire de la Ville de Lavaltrie sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'assurer la sécurité de la population lavaltrioise et des piétons qui doivent utiliser les traverses piétonnières situées sur les routes 131 et 138 ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a implanté toute la signalisation autorisée par le ministère des Transports du Québec afin de favoriser la visibilité des traverses piétonnières sur son territoire ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a mis sur pied, en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), une campagne de sensibilisation visant le respect de la réglementation à la priorité des piétons aux passages piétonniers ;

ATTENDU que, malgré cette campagne de sensibilisation et l'implantation de la signalisation, la Ville de Lavaltrie constate qu'il y a encore beaucoup de travail à faire afin de faire respecter la réglementation et, surtout, de rendre les traverses plus visibles pour les automobilistes dans le but d'assurer la sécurité des piétons ;

ATTENDU qu'afin de répondre à ces objectifs, il y a lieu d'implanter une signalisation plus adéquate, telle que des panneaux clignotants ou des mécanismes de traverses dédiés à l'usage prioritaire des piétons, ce qui rendrait plus visibles les traverses piétonnières et renforcerait le sentiment de sécurité des piétons qui doivent traverser des routes provinciales, à haut débit de circulation, et ce, sur les deux artères principales de Lavaltrie, que constituent les routes 131 et 138 ;

ATTENDU que, dans le cadre du projet d'urbanisation d'une section de la route 131, la Ville de Lavaltrie et le ministère des Transports du Québec ont convenu de procéder à l'implantation de nouveaux feux de circulation, ce qui permettra de sécuriser davantage les traverses pour piétons dans ce secteur ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec d'implanter une signalisation appropriée, telle que des panneaux clignotants ou des mécanismes de traverses dédiés à l'usage prioritaire des piétons, dans le but d'accroître la visibilité et la sécurité des traverses piétonnières situées sur les routes 131 et 138 sur le territoire de la Ville de Lavaltrie ;

Que le conseil municipal offre sa collaboration afin d'établir les modalités techniques et financières visant à implanter cette signalisation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-23**

**Demande d'autorisation auprès du MTQ - Événement la Char-galerie de Lavaltrie**

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'accueillir une exposition de voitures anciennes sur son territoire ;

ATTENDU que l'exposition nécessite la fermeture d'une section de la rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite soutenir l'organisme *La Char-Galerie de Lavaltrie* dans la réalisation de l'événement ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise l'organisme *La Char-Galerie de Lavaltrie* à déposer une demande de permis d'événements spéciaux au ministère des Transports du Québec, dans le cadre de l'exposition de voitures anciennes prévue en août 2021 ;

Que le conseil municipal autorise le versement d'une somme de 1 000 \$ à l'organisme *La Char-Galerie de Lavaltrie* à titre de soutien financier pour cet événement ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 702 96 699  
*Soutien à la diffusion culturelle.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-24**

**Autorisation de signature - Entente de partenariat - Caisse Desjardins de D'Autray**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la convention de partenariat avec la *Caisse Desjardins de D'Autray*, relativement à l'aide financière octroyée pour la réalisation d'événements dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-25**

**Autorisation de signature et de dépôt de projets pour soutien financier**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à déposer des projets dans le cadre de différents programmes de soutien financier pour des événements, activités ou autres, relatifs au domaine du loisir, de la culture et des bibliothèques ;

Que madame Nathalie Des Alliers agisse à titre de mandataire pour la Ville de Lavaltrie et soit ainsi autorisée à signer, tout document en lien avec ces dossiers.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-26**

**Autorisation de signature - protocole d'entente Centre de service des Samares - Camp de jour**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Samares, relativement à l'utilisation de locaux, d'équipements, de terrains et d'aménagements pour la tenue des camps de jour à l'été 2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-27**

### **Avis de motion - identification Rosalie Cadron**

Je, Denis Moreau, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement visant à identifier, à titre de personnage historique, la vénérable Rosalie Cadron-Jetté, étant née à Lavaltrie et y ayant fondé sa famille. Le règlement entrera en vigueur au moment de la publication de l'avis public qui sera donné à la suite de l'adoption de ce règlement par le conseil municipal, lors de l'assemblée du 13 septembre 2021.

L'identification de Rosalie Cadron-Jetté est souhaitée pour les motifs suivants :

1. Rosalie est née à Lavaltrie, le 27 janvier 1794, fille d'Antoine Cadron dit Saint-Pierre et de Marie-Rosalie Roy, dit Desjardins.
2. Enfant modèle, épouse vertueuse, mère de onze enfants, dont seulement les six nés à Lavaltrie survécurent, elle était reconnue pour sa grande charité. Devenue veuve, elle entreprenait, sur les conseils de Mgr Bourget, d'établir une communauté vouée à l'assistance aux mères célibataires : l'*Institut des Sœurs de Miséricorde*. Sous le nom de Mère de la Nativité, elle réussissait, malgré les préjugés, les méchancetés et les difficultés de toutes sortes, à mener à bien cette noble tâche.
3. Déclarée vénérable le 13 décembre 2013 par le Pape François, sa cause de béatification est à l'étude à Rome.
4. L'histoire de cette femme remarquable, née à Lavaltrie où elle a vécu de nombreuses années avant de poursuivre ailleurs son extraordinaire destinée, mérite d'être connue et reconnue au sein de la communauté lavaltrioise.

Toute personne intéressée pourra éventuellement faire des représentations auprès du comité local du patrimoine de la Ville de Lavaltrie concernant l'identification de ce personnage historique, conformément à l'article 122 de la *Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., chapitre P-9.002)*.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lisette Falker déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle a un lien d'emploi avec l'organisme visé ou susceptible d'être visé par cette résolution, donc elle se retire et s'abstient de voter.**

**2021-06-28**

### **Reconnaissance des organismes communautaires**

ATTENDU que le conseil souhaite, par l'entremise de sa *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*, reconnaître et soutenir les organismes qui participent au mieux-être de la communauté lavaltrioise ;

ATTENDU qu'afin d'être reconnus par la Ville de Lavaltrie, les organismes doivent faire une demande en bonne et due forme au

Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté et déposer les documents exigés ;

ATTENDU que l'ensemble des organismes bonifie l'offre de service offerte aux Lavaltoises et aux Lavaltois, et ce, en complémentarité avec les services donnés par la Ville ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que, dans le cadre de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Lavaltrie*, le conseil municipal reconnaisse, selon la classification proposée, les organismes énumérés dans le tableau déposé, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Lisette Falker réintègre son siège.**

**2021-06-29**

**Autorisation de signature - Utilisation du bâtiment-estrade pour entreposage de matériel récréatif**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, une entente avec madame Fannie Éthier de l'entreprise *La vague SUP*, relativement à l'utilisation d'une aire d'entreposage au bâtiment-estrade du parc Gérard-Lavallée, dans le cadre d'une offre d'activités sportives et récréatives aux abords du fleuve Saint-Laurent.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-30**

**Réfection et lignage de la patinoire du parc Jacques Auclair**

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'aménager de nouveaux terrains de *pickleball* sur le territoire de Lavaltrie ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de resurfacier et de ligner la patinoire du parc Jacques Auclair ;

ATTENDU que les travaux de coordination se feront en régie interne ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise un budget maximal de 35 000 \$ avant taxes pour la réalisation des travaux de resurfaçage et de lignage de la patinoire du parc Jacques Auclair ;

Que pour financer ce projet, le trésorier procède à un transfert budgétaire maximal de 40 240 \$ du poste 02 701 74 699 - *Fête nationale* au poste 03 310 00 723 - *Activités d'investissement terrains* ;

Que les dépenses relatives à la réalisation des travaux de resurfaçage et de lignage de la patinoire du parc Jacques Auclair soient imputées au poste budgétaire 23 080 20 721 *Projet pickleball*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-31**

### **Programme de subvention pointe d'eau filtrante**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit atteindre les objectifs de consommation d'eau potable fixés par la *Stratégie d'économie d'eau potable* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU que la Ville ne rencontre pas les objectifs fixés par la *Stratégie d'économie d'eau potable* du MAMH et que la consommation d'eau par habitant, au cours des dernières années, s'est avérée trop élevée ;

ATTENDU que la Ville veut mettre en oeuvre des incitatifs afin de diminuer la consommation d'eau potable sur le territoire ;

ATTENDU que la consommation d'eau potable augmente de façon significative pendant la période estivale depuis plusieurs années ;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite mettre en place des incitatifs financiers ayant des incidences positives sur l'environnement et plus spécifiquement sur la consommation de l'eau potable sur son territoire ;

ATTENDU que l'un de ces incitatifs est de créer un programme visant à subventionner la mise en place de pointes d'eau filtrante utilisées à des fins d'arrosage de la pelouse et des jardins, situées sur le territoire desservi par l'aqueduc municipal ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal adopte un programme de subvention pour la mise en place de pointes d'eau filtrante utilisées pour l'arrosage des pelouses, des jardins, des fleurs et d'autres végétaux sur le territoire desservi par l'aqueduc municipal ;

Que le conseil attribue, par l'entremise de ce programme, un montant de 250 \$ par immeuble ;

Que ce programme vise uniquement les citoyens et non les entreprises privées ;

Que les résidences unifamiliales et les multilogements soient éligibles au programme de subvention ;

Que ce programme soit mis en place dès juin 2021 et qu'il soit rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2021 ;

Que pour financer ce projet, le trésorier procède à un transfert budgétaire de 4 000 \$ à partir du poste 02 110 00 970 *Projets spéciaux, dons et subventions* vers le poste 02 412 02 649 *Programme de subvention pointes d'eau filtrante* ;

Qu'un budget annuel de 4 000 \$ soit affecté à ce programme de subvention.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-32**

**Adhésion à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat**

ATTENDU que la déclaration d'engagement *Unis pour le climat* rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ;

ATTENDU que la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ;

ATTENDU que la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique ;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté, le 12 mars 2021, la déclaration suivante :

***Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.*** Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés ;

***Les changements climatiques exigent des réponses locales.*** Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population ;

***Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.*** Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société ;

***Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.*** Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens ;

***Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.*** Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal s'engage à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens ;

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adhère à la déclaration d'engagement *Unis pour le climat* ;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-33**

**Demande de signalisation - ministère des Transports du Québec - Parc industriel**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a, sur son territoire, un parc d'affaires à vocations industrielle et commerciale ayant son accès par l'entremise du chemin de Lavaltrie, à proximité des autoroutes 40 et 31 ;

ATTENDU que l'implantation de ce parc d'affaires amène la création de nouvelles rues et la venue de nouvelles entreprises ;

ATTENDU que la visibilité, la sécurité et la signalisation routières constituent des éléments importants pour le conseil municipal de Lavaltrie ;

ATTENDU que la Ville souhaite indiquer la présence du parc d'affaires aux automobilistes et aux camionneurs sur les autoroutes 40 et 31 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que la Ville de Lavaltrie demande au ministère des Transports d'installer des panneaux de signalisation pour indiquer la présence d'un parc industriel à Lavaltrie, aux abords des autoroutes 40 et 31.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-34**

**Nomination d'un maire suppléant**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que, conformément aux dispositions de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Denis Moreau, conseiller du district électoral

des Terrasses - siège numéro 1, soit nommé maire suppléant pour la période du 7 juin 2021 au 15 novembre 2021 ;

Que, conformément aux dispositions de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, monsieur Denis Moreau, soit également désigné à titre de substitut du maire au conseil de la Municipalité régionale de comté de D'Autray, en cas d'impossibilité de ce dernier de siéger ;

Que la présente résolution remplace toute résolution adoptée antérieurement par le conseil municipal traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-35**

**Ressources humaines - Nomination manoeuvre**

ATTENDU qu'un poste de manoeuvre régulier à temps plein est vacant au Service des travaux publics, à la suite d'une promotion interne ;

ATTENDU la recommandation de la conseillère en ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de monsieur Marc Vaillancourt à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Marc Vaillancourt au poste de manoeuvre régulier à temps plein au Service des travaux publics ;

Que cette nomination soit effective à compter du 7 juin 2021 ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-36**

**Ressources humaines - Création de postes de brigadiers scolaires**

ATTENDU un redécoupage des territoires de desserte des écoles primaires de Lavaltrie ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'un rapport sur les besoins de brigadiers supplémentaires dans les zones de traverse de la rue Notre-Dame, afin de faciliter et d'assurer la sécurité des élèves lors de leur trajet vers les écoles ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise la création de deux postes réguliers de brigadiers pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général**

L'assistant-greffier soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

**2021-06-37**

#### **Octroi de contrat - Aménagement d'un magasin au garage municipal**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite aménager un magasin au garage municipal ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une proposition d'*Équipements E.M.U. Itée* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal octroie le contrat à *Équipements E.M.U. Itée* pour l'aménagement d'un magasin au garage municipal, au coût de 60 995 \$, avant taxes, selon les conditions décrites à ladite proposition ;

Que cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 284-2021 ;

Que monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, et monsieur Marc-André Desjardins, trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat relatif à ce projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-06-38**

#### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 149-1-2021 - sécurité, paix et ordre dans les endroits publics**

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2021-06-39**

#### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 282-1-2021**

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption,

un règlement modifiant l'imposition de tarifs pour le financement de certains biens, services ou activités.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

#### **2021-06-40**

##### **Autorisation exceptionnelle - tenue de ventes-débarras et de ventes-trottoirs les 25, 26 et 27 juin 2021**

ATTENDU que, dans le contexte de la COVID-19 et des restrictions sanitaires en vigueur au printemps 2021, la Ville de Lavaltrie n'a pas pu tenir la vente-débarras prévue au mois de mai, dans le cadre de sa réglementation, ni autoriser les ventes-trottoirs ;

ATTENDU les mesures de déconfinement annoncées par le gouvernement du Québec au cours des dernières semaines ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'offrir aux commerçants et à la population de Lavaltrie la possibilité de tenir ce type d'activité sur son territoire, deux fois par année ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise, exceptionnellement, la tenue de ventes-débarras et de ventes-trottoirs sur son territoire, les 25, 26 et 27 juin 2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2021-06-41**

##### **Tournoi de golf - RGAL**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal souscrive une somme de 1 269, 80 \$, taxes incluses, au *Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie*, dans le cadre de la 9<sup>e</sup> édition de son Omnium de golf, lequel a pour but de recueillir des fonds afin de soutenir l'avancement économique de Lavaltrie ;

Que cette dépense soit assumée par le poste 02 110 00 970  
*Subventions et dons des élus.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2021-06-42**

##### **Financement du 211 par le gouvernement du Québec**

ATTENDU que le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID-19, qui a permis de déployer le service 211 dans notre région, vient à échéance le 30 juin prochain ;

ATTENDU que sans le financement additionnel, précisé dans le mémoire déposé en février dernier au gouvernement du Québec par les centres de référence de la Capitale-Nationale et du Grand Montréal, en partenariat avec Centraide, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire ;

ATTENDU que la ligne d'inforéférence sociale 211, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 12 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services ;

ATTENDU la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au service d'inforéférence sociale 211, tel que formulé dans le mémoire qui lui a été déposé, en février dernier, par les centres de référence de la Capitale-Nationale et du Grand Montréal, en partenariat avec Centraide.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2021-06-43**

##### **Activité de financement et de sensibilisation - Marche pour l'Alzheimer**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal souscrive une somme de 250 \$ à la *Société Alzheimer de Lanaudière* en guise de contribution à leur activité de financement 2021 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire *02 110 00 970 Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2021-06-44**

##### **Demande de soutien financier - Fondation du rein**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal souscrive une somme de 100 \$ à la *Fondation du rein* en guise de contribution à l'activité *Marche du rein du Nord de Lanaudière* qui se déroulera le 12 septembre 2021 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire *02 110 00 970 Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire**

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1er jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

**2021-06-45**

### **Autorisation de paiement - comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 4 mai au 7 juin 2021 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 894 513,84 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 3 juin 2021, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **Période de questions**

La séance ayant lieu sans la présence du public, il y a eu une intervention, et une question écrite a été reçue dans les délais prescrits.

**2021-06-46**

### **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h42.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Christian Goulet, maire

---

Marc-André Desjardins, assistant-  
greffier

### **Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 8<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021.

---

Christian Goulet, maire